



Appel à projets pour l'occupation de la halle Piano à Guyancourt

**Implantez votre activité dans un cadre
exceptionnel à proximité de la future gare
de la ligne 18 du Grand Paris Express**

Sans attendre le développement du quartier de gare qui accompagnera l'arrivée du métro, l'Établissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay propose d'ouvrir la halle Piano ainsi qu'une tour de visée à des occupants pour développer l'animation du quartier. Ces bâtiments, ayant hébergé un temps les activités de Thalès, sont situés dans un écrin de verdure à proximité de la future gare du Grand Paris Express. Cet appel à projets est ouvert aux entreprises comme aux associations et à toutes formes d'activités.

Candidatez dès le 3 juillet !

Contacts

Marion Pouliquen 06 02 10 21 31
marion.pouliquen@oin-paris-saclay.fr
Antoine Barth 07 64 43 57 72
antoine.barth@oin-paris-saclay.fr

PARIS-SACLAY

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

La halle Piano est un ancien bâtiment industriel de 8 800 m² sur 2 niveaux. Elle est complétée par une tour d'environ 200 m². Les 2 bâtiments s'ouvrent sur un espace paysagé d'environ 4 hectares.

Conçu par l'architecte de renommée internationale Renzo Piano (prix Pritzker en 1998), ce site est désaffecté depuis plusieurs années. Il fera prochainement l'objet de premiers travaux de réhabilitation rendant possible son occupation d'ici la fin de l'année 2024. Une grande variété d'activités est attendue avant la création d'un quartier qui accompagnera l'arrivée de la gare Saint-Quentin Est de la ligne 18 du Grand Paris Express, en 2030.

Cet appel à projets est ouvert à toutes les formes de structures : associations, collectifs, opérateurs économiques, jeunes entreprises, etc. dès lors que leur projet relève des types d'activités suivants :

Activités à dominante de développement économique (espaces de travail, ateliers, artisanat, espaces dédiés à l'innovation, services aux entreprises...)

Activités à vocation d'animation, de culture, de loisirs et de service (restauration, exposition, sport, équipement ouvert au public).



Le bâtiment est composé de différents espaces : pièces de tailles différentes, grandes hauteurs sous plafond... ce qui permet d'envisager des activités de tailles variées, ouvertes au public ou non.

Les bâtiments ont vocation à être conservés à terme ce qui permet d'envisager des occupations de longue durée mais aussi des occupations plus courtes (minimum 1 an).

Les locaux seront mis à disposition en contrepartie d'une redevance qui sera fixée en fonction du modèle économique et du type d'activités portées par les candidats.

DÉROULÉ DE L'APPEL À PROJETS

**Une première phase se déroulera
du 3 juillet 2023 au 22 septembre 2023.**

Les candidats sont invités à remplir un formulaire de marque d'intérêt comportant les éléments suivants : l'équipe ou la structure candidate, le projet/l'activité, le montage juridique envisagé pour le projet ou le statut de la structure, si existante, et la description succincte du modèle économique de l'activité envisagée.

Cette étape a pour objectif de recueillir le plus largement les marques d'intérêts et va permettre à l'EPA de connaître les besoins et contraintes de chacun. Des temps d'échange avec les candidats pourront être organisés afin de mieux comprendre les projets proposés.

Sur la base de l'examen des dossiers et des éventuelles auditions et en étroite collaboration avec la mairie de Guyancourt et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'EPA désignera dans le courant du 4^e trimestre les équipes retenues pour la phase 2.

Une seconde phase se déroulera au 4^e trimestre 2023.

L'EPA affinera les projets avec les différents candidats au moyen de plusieurs ateliers. Cette phase permettra aux candidats de préciser leur projet, d'être accompagnés sur son montage économique et juridique et de reprendre certains éléments de leur proposition si nécessaire.

Les candidats seront invités à remettre un dossier final en fin de phase 2 afin de stabiliser les projets de chacun et pourront être auditionnés par l'EPA qui sélectionnera les projets retenus en concertation avec la mairie de Guyancourt et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines selon les critères définis au règlement de consultation (composition de l'équipe, apport de l'occupation au projet d'ensemble, capacité financière).

À l'issue de cette phase 2, l'EPA contractualisera avec les porteurs de projet afin de permettre leur installation dans les bâtiments à horizon de la fin de l'année 2024.

À vos agendas

03/07/23 Ouverture de la phase 1 « candidatures » via le questionnaire en ligne accessible [ici](#)



07/07/23 11h-13h
Visite des bâtiments et réunion d'information relative à l'appel à projet - RDV sur place : face au n°1 rue Guynemer à Guyancourt



22/09/23 Clôture de la phase 1
4^e trimestre Sélection des candidatures et lancement de la phase 2 « projets »